

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1246

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REPÈRES

● La HES de Suisse occidentale comprendra les écoles d'ingénieurs suivantes:

Ecole d'ingénieurs de Genève (dans l'attente de la suite des événements), d'Yverdon, de Lausanne, de Sion, de Fribourg, du Locle. Avec, St-Imier (qui est dans la HES Berne).

● Les ESCEA suivantes:

ESCEA de Lausanne, Saint-Maurice, Viège, Fribourg, Neuchâtel, Genève (en développement).

● Les écoles supérieures d'art visuel et d'arts appliqués (ces écoles seront planifiées au niveau des régions linguistiques) de Genève, Lausanne (un département de l'ECAL), La Chaux-de-Fonds.

● La HES verte, avec Changins et Lullier.

● Autres écoles:

L'Ecole hôtelière de Lausanne,

l'Ecole suisse d'ingénieurs des industries graphiques et de l'emballage, Lausanne.

● Pour la musique et le théâtre, le Conseil des HES a mandaté une analyse pour 1996.

● Les domaines de la santé et du social visent à rejoindre le réseau HES et planchent sur leur intégration dans une HES des métiers spécifique..

Vu de l'extérieur

(vb) Vue de l'extérieur, l'opposition genevoise à la HES romande (HES de Suisse occidentale, HES-SO) apparaît d'une part comme un conflit politique interne et d'autre part comme une défense farouche d'un particularisme genevois. En effet, bien que les écoles techniques HESables soient soumises à la loi fédérale sur la formation professionnelle, à l'ordonnance de l'Ofiamt sur les écoles techniques supérieures ainsi qu'à une surveillance de l'Ofiamt, l'école d'ingénieurs de Genève a toujours été une exception tolérée. Elle réunit en effet deux cycles, secondaire supérieur et tertiaire; la filière scolaire permettant à un jeune sortant du Cycle d'orientation de continuer son cursus vers son diplôme technique supérieur sans passer par l'apprentissage, voie royale, rappelons-le, des HES, avec la nouvelle maturité professionnelle censée ouvrir la porte de ces futures Universités des métiers eurocompatibles.

Mais ce qui motive aussi le combat du cercle élargi des enseignants de l'Ecole d'ingénieurs est la crainte de perdre un pouvoir. Avec les futurs organigrammes des HES, un état-major constitué de 10 à 20 personnes issues de l'enseignement, de l'économie, de la politique, de l'administration épaulera le *Conseil stratégique*, qui siégera, lui, tout en haut de la hiérarchie HES, formé des conseillers d'Etat en charge du dossier, qui représentent, selon les cantons, les ministres de l'économie et du

ques, prétendument menacés par une HES romande, on notera qu'actuellement peuple et parlement cantonaux n'ont guère leur mot à dire au chapitre de la formation.

Dans l'élaboration de ce projet, les gouvernements romands ont agi avec trop de discréction. Une entreprise de telle ampleur, qui bouscule immanquablement des situations acquises, exige un débat ouvert. Ce débat, la gauche genevoise, plutôt que de se barricader dans son territoire cantonal, aurait pu et pourrait encore l'ouvrir avec ses partenaires politiques des autres cantons romands. Car nombre de questions méritent mieux que des réponses corporatistes: des réponses romandes de gauche. Par exemple au sujet des structures et du dispositif de contrôle politique de la future HES, du mandat qui lui sera confié, de la répartition géographique des formations, de la redistribution des filières de formation entre les universités, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et la HES – pourquoi notamment personne n'aborde le problème du transfert des études commerciales (HEC) des universités à la HES –, des possibilités de passage offertes aux étudiants entre ces différentes institutions. ■

commerce ou les ministres de l'instruction publique. Au niveau de l'état-major, les frondeurs genevois voient une menace de «mainmise du patronat».

Quant aux enseignants, leur réflexe corporatiste leur fait redouter la perte de leur statut de fonctionnaire à plus ou moins court terme. En effet, s'ils intègrent une HES romande, ils côtoieront des enseignants au statut différent: par ex. dans certaines ESCEA (Ecoles supérieures pour les cadres de l'économie et de l'administration), les profs ont des statuts semi-privés. La planification des HES prévoit pour le personnel enseignant des statuts «non rigides». «La coexistence de statuts étatiques avec des statuts non étatiques sera problématique. Harmoniser les statuts à long terme sera difficile mais nécessaire pour une gestion flexible», dit le document (CDIP, *La planification des HES: Où en sommes-nous?* Janvier 96). Les HES auront en outre une identité juridique propre, ce pourra être par exemple des fondations, avec un *management* très indépendant et une importante autonomie de gestion, ce que semblent craindre les initiateurs.

Quant au «déficit démocratique» (les HES échappent aux parlements cantonaux, sauf pour les subventions cantonales, mais quelle école technique supérieure y serait soumise?), il faut préciser que le rôle des législatifs n'est pas encore défini.

FORUM

COURRIER

Un lecteur, craignant que le laconisme d'une brève historique concernant Georges Oltramare, pourtant qualifié de frontiste, ne banalise son action, nous écrit:

«Eviter les dérapages», recommande un titre du n° 1244 de DP. Cette louable prudence s'impose particulièrement envers les pièges du langage et les risques du raccourci hâtif, comme le montrent, deux pages plus loin, les lignes quelque peu ambiguës consacrées au livre passionnant de Pascal Ory, *La France allemande*, publié en 1977 déjà, et heureusement réédité en 1995. Soit en effet un lecteur qui ignorera quasi tout de Georges Oltramare. Certes, les abonnés de DP sont par définition fort cultivés. Néanmoins supposons... Que saurait ce lecteur depuis le 8 février dernier? Que... le frontiste genevois Georges Oltramare (...) fit du journalisme et de la radio à partir de 1940 à Paris et (...) rentra en Suisse pour y être condamné». Voilà un personnage bien insignifiant, à part son désir (pervers?) de condamnation.

Or l'activité journalistique et radiophonique d'Oltramare en France occupée, sous le pseudonyme peu modeste de Charles Dieudonné, a consisté à se mettre au service, non du régime de Vichy, mais des Allemands, ce qui lui vaut